

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 5 avril 2018
Nombre d'élus en exercice : 5
Présents : 5
Absents : 0
Votants : 5
Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :
Date de l'affichage par extrait de la présente
délibération :

COMMUNICATION N° 2018-06(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES COMMUNICATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille dix-huit et le 12 avril, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Etaient présent(e)s :

Monsieur Robert GAY, 1^{er} vice-président ; madame Geneviève PRIMITERRA, 2^{ème} vice-présidente ; monsieur Bernard DIGUET, 3^{ème} vice-président ; monsieur Serge SARDELLA, membre du Bureau.

Objet : Compte-rendu de la délégation accordée au président en matière d'emprunts et de lignes de trésorerie.

Le Président expose :

Par délibération n°2017-72 en date du 30 novembre 2017, le Conseil d'administration a autorisé le Président à contracter et renégocier les emprunts et lignes de trésorerie pendant la durée de son mandat. Il doit rendre compte de cette délégation lors de la séance la plus proche après l'opération réalisée.

Un contrat relatif à une ligne de trésorerie d'un montant d'un million cinq cent mille euros a été signé avec le Crédit Agricole, le 6 février 2018. Dans le cadre de cette ligne de trésorerie, les mouvements suivants sont constatés :

DATE	TIRAGE	REMBOURSEMENT
SOLDE DE LA LIGNE AU 6 FEVRIER 2018	1 500 000 €	
14 FEVRIER 2018	500 000,00 €	
5 MARS 2018		400 000,00 €
6 MARS 2018		100 000,00 €
SOLDE DE LA LIGNE	1 500 000,00 €	

Les membres du Bureau du CASDIS ont pris acte de cette communication, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration


Pierre POURCIN